

Le permis à 1€ par jour - Explications

Aider les jeunes de 15 à 25 ans à financer leur formation à la conduite (permis B, A1 ou A2) grâce à un prêt à taux zéro, remboursable à raison de **1 €uro par jour**



1 Qui peut en bénéficier ?

- Avoir entre **15 et 25 ans révolus**
- S'inscrire dans une **auto-école partenaire** du dispositif
- Être **citoyen français** ou résider en France
- Ne pas avoir déjà bénéficié du dispositif pour le même permis

2 Comment ça marche ?

- La banque ou l'organisme financier avance la somme pour payer la formation
- L'Etat prend en charge les intérêts du prêt
- L'emprunteur rembourse 30 € par mois, soit environ 1€/jour

3 Montant du prêt

- 600 €, 800 €, 1000 € ou 1200 €
- Jusqu'à 300 € supplémentaires en cas d'échec à l'examen et de besoin d'heures complémentaires

4 Démarches

- Choisir une auto-école labellisée « permis à 1€ »
- Obtenir un devis et remplir le formulaire fourni par l'auto-école
- Présenter le dossier à sa banque

5 Points à retenir

- Ce n'est pas une aide directe de l'Etat, mais un prêt à taux zéro
- Les mensualités sont fixes: 30 € par mois
- Un garant peut être demandé

